


Fiche technique de santé-sécurité



307765FR

Rév. Z
Mise à jour :
OCT 2013

 INSTRUCTIONS	Cette fiche contient des informations importantes. À LIRE ET À CONSERVER COMME RÉFÉRENCE.
---	--

1.0 IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Liquide d'étanchéité pour presse-étoupe

Constructeur / fournisseur :

Graco Inc.
P.O. Box 1441
60 11th Ave. NE
Minneapolis, MN 55440-1441

Informations en cas d'urgence :

Urgences médicales : (303)- 623-5716

Déversements chimiques (Chemtrec) :
(800)- 424-9300

Référence(s) : 238049 (113 g), 206994 (227 g), 206995 (907 g), 206996 (3,8 l), 206997 (11,4 l), 206998 (15,1 l), 239049 (2,8 l), 24C822 (19,3 GRAMMES), 24C823 (19,3 GRAMMES)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Apparence :	Liquide incolore
Odeur :	Faible odeur
Classification :	Non classé.
Organes cibles :	Sans objet.
Pictogramme(s) :	Sans objet.
Mot indicateur :	Sans objet.
Mention de danger :	Sans objet.
Autres dangers :	Non déterminé.
Précaution(s) :	Sans objet.
Procédures de stockage :	Sans objet.
Mise au rebut :	Sans objet.

Voir la section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

SECTION 3 COMPOSITION DES INGRÉDIENTS

Composant	Nom chimique	Numéro CAS	Pourcentage (en poids)	Cancérogénicité
Esters de l'acide phtalique	Phtalate de bis (2-éthylhexyle)	53306-54-0	80-100 %	S.O.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :	Retirer les lentilles de contact le cas échéant. Rincer les yeux avec de l'eau froide, propre et à basse pression pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées pour assurer une irrigation complète de l'œil et des paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la zone contaminée avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin. Si le produit est très chaud, plonger la zone où se trouve la blessure dans de l'eau froide. Si la victime est grièvement brûlée, l'hospitaliser immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Par inhalation :	En cas d'intoxication par inhalation de vapeurs chaudes, sortir à l'air frais et rester calme. Utiliser de l'oxygène en cas de difficultés à respirer ou pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt de la respiration. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Consulter immédiatement un médecin si cela est nécessaire.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sauf sur ordre d'un médecin. Rincer la bouche immédiatement, puis boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Autre :	Sans objet.

SECTION 5 MESURES ANTI-INCENDIE

Point d'éclair :	220 °C (428 °F) normalement selon l'ASTM D 92.
Limites d'inflammabilité :	Non déterminées.
Agent extincteur :	Dioxyde de carbone, poudre sèche, pulvérisation d'eau, mousse.
Procédures spéciales de lutte anti-incendie :	Évacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sûre. En cas de fuite ou de déversement non enflammé, ventiler le site et asperger d'eau pour disperser les gaz ou vapeurs et protéger le personnel s'efforçant de colmater une fuite. Ce produit est combustible. Asperger d'eau pour refroidir les structures adjacentes et les fûts exposés. Couper la source de l'écoulement si possible (en toute sécurité). Se tenir à l'écart des réservoirs. S'éloigner immédiatement si les soupapes de sûreté font du bruit ou si les réservoirs changent de couleur sous l'effet de la chaleur. Le personnel combattant l'incendie doit porter un appareil respiratoire isolant homologué à pression positive MSHA/NIOSH comportant un masque intégral et un équipement protecteur complet.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	De la fumée dense peut se former en cas de combustion. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se former en cas de combustion. Les températures élevées peuvent produire des vapeurs inflammables lourdes qui peuvent se déposer au niveau du sol ainsi que dans les creux et donc créer un risque d'incendie invisible.
Sous-produits de la combustion :	Les incendies impliquant ce produit peuvent libérer des oxydes de carbone, du phosphore, de l'azote et du soufre, ainsi que des hydrocarbures réactifs et des vapeurs irritantes.
Température d'auto-inflammation :	345 °C
Risques d'explosion :	Non déterminé. Il est conseillé de toujours être prudent dans les zones chargées en poussières/vapeurs.
Autre :	Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée en accord avec la réglementation officielle.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

Procédures de contrôle des déversements (terre) :	Couper ou isoler immédiatement toutes les sources d'inflammation (veilleuses, appareils électriques, flammes, radiateurs, etc.). Évacuer les lieux et aérer. Le personnel portant un équipement de protection adapté doit arrêter immédiatement le déversement à l'aide de produits inertes (sable, terre, tampons de coton contre les déversements chimiques) en établissant des barrages. Ces barrages doivent être mis en place afin d'éviter que le produit répandu n'atteigne les égouts et les voies d'eau. Une fois le déversement contenu, le produit répandu peut être évacué à l'aide de pompes à vide non déflagrantes et anti-étincelles, de pelles ou de seaux et versé dans des conteneurs à déchets. Si un grand déversement survient, avertir les autorités compétentes. En cas de déversement ou d'accident sur la route, contacter Chem-Trec (800-424-9300).
Procédures de contrôle des déversements (eau) :	Essayer de contenir les déversements de grande ampleur avec des boudins flottants pour éviter qu'ils ne se répandent. Retirer le produit déversé de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés. En cas de déversement de grande ampleur, prévenir les autorités compétentes.

Mise au rebut :	Ne pas vider dans les égouts. Toute mise au rebut doit se faire conformément aux réglementations fédérale, nationale et locale. Le produit déversé ou mis au rebut peut être un déchet réglementé. Consulter les réglementations nationale et locale. La réglementation édictée par le ministère des transports (DOT) peut s'appliquer au transport de ce produit s'il a été déversé. Voir la section 14.
Autre :	ATTENTION : si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le traitement du mélange de déchets qui en résulte est réglementé.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Maintenir le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas transférer dans des conteneurs non marqués. Des extincteurs doivent être disponibles en permanence. Voir les normes NFPA 30 et OSHA 1910.106 relatifs aux liquides inflammables et combustibles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des dangers de matériau. Il convient donc de ne pas les pressuriser, couper, vernir, souder ou utiliser à toute autre fin. Renvoyer les tambours aux centres de recyclage pour un nettoyage et une réutilisation appropriés. Les températures de manipulation ne doivent pas dépasser 60 °C (140 °F) pour éviter les risques de brûlures. Ouvrir soigneusement les conteneurs dans un endroit bien aéré ou utiliser une protection respiratoire appropriée. Se laver soigneusement après toute manipulation.
Stockage :	Stocker les conteneurs loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute substance oxydante. Le produit ne doit pas être stocké au-dessus de 45 °C (113 °F). Un stockage prolongé à des températures excessives peut produire des fumées odorantes et toxiques dues à la décomposition du produit. Tenir à l'écart d'agents très oxydants.
Informations complémentaires :	Pas d'informations complémentaires.

SECTION 8 MAÎTRISE DES RISQUES / PROTECTION DES PERSONNES

Protection des personnes :	Concerne principalement les personnes qui sont souvent en contact avec le produit, telles que les membres du personnel chargés de l'emballage, de l'entretien/maintenance et du nettoyage/contrôle des déversements.
Protection des voies respiratoires :	Non nécessaire si la ventilation est adéquate. Dans le cas contraire, une protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 est obligatoire. En cas de formation de buée, porter un appareil respiratoire filtrant en forme de demi-masque protégeant contre le brouillard et la poussière homologué par la MSHA/NIOSH (ou équivalent).
Protection des yeux :	Il est fortement conseillé de se protéger les yeux. Porter des lunettes de sécurité munies de coques de protection latérales ou des lunettes de protection aérées/antiprojections (ANSI Z87.1 ou équivalent).
Protection des mains :	Porter des gants imperméables et résistant aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile pour éviter toute irritation de la peau et absorption par celle-ci.
Autres protections :	Il est conseillé de porter un tablier et des surchaussures résistant aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile, selon le niveau d'activité et d'exposition. En cas de manipulation de produit chaud, utiliser un équipement de protection isolé. Faire nettoyer les vêtements souillés. Jeter les articles en cuir et autres matériaux souillés s'ils ne peuvent pas être nettoyés.
Mesures de protection locales :	Veiller à la mise en service d'une ventilation adéquate lorsque ce produit est traité dans un espace clos. Mettre en œuvre des moyens mécaniques, tels que des hottes aspirantes ou ventilateurs, pour réduire les concentrations de vapeur/brouillard. En cas de dégagement de vapeurs ou de brouillard lors de la manipulation du produit, une aération adéquate doit être assurée pour maintenir leur concentration en dessous du seuil spécifié. Des fontaines pour le lavage des yeux et des douches doivent être aménagées à proximité des sites d'utilisation et de stockage de ce produit.
Autre :	La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée sur les sites où ce produit est présent. Toujours se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

SECTION 9**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Apparence :	Liquide incolore
Odeur :	Faible odeur
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
pH :	Sans objet.
Point de fusion/gel :	Aucune donnée disponible.
Point initial d'ébullition :	Aucune donnée disponible.
Domaine d'ébullition :	252,5-253,4 °C à 7 hPa.
Point d'éclair :	220 °C.
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure:	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur :	< 0,00001 ATM à 20 °C.
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible.
Densité relative :	0,9624 g/cm ³ à 20 °C.
Solubilité :	< 0,1 µg/l dans l'eau, soluble dans les solvants organiques.
Coefficient de partage :	10,6-10,8 à 25 °C (valeur calculée).
Température d'auto-inflammation :	345 °C.
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible.
Viscosité :	127,86 cSt à 20 °C.
Autre :	Sans objet.

SECTION 10**STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	
Stabilité chimique :	Le produit est chimiquement stable à température et pression ambiantes.
Polymérisation dangereuse :	Aucune.
Conditions à éviter :	Éviter toutes les sources d'inflammation, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes nues.
Incompatibilité avec d'autres produits :	Éviter tout contact avec des substances très oxydantes.
Produits de décomposition :	Aucun produit de décomposition dangereux si les précautions de stockage et de manipulation sont respectées.
Autre :	Sans objet.

SECTION 11**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë (LD50)	
Par voie orale :	> 5 000 mg/kg (rat)
Par voie cutanée :	> 2 000 mg/kg (lapin)
Par inhalation :	> 20,5 mg/l (rat), 1 heure d'exposition à des aérosols.
Irritation de la peau :	Non irritant (lapin) avec la directive 404 de l'OCDE
Irritation des yeux :	Non irritant (lapin) avec la directive 405 de l'OCDE
Sensibilisation dermique :	Produit non sensibilisant d'après les données issues de produits similaires.
Sensibilisation respiratoire :	Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration :	Sans objet.

Toxicité chronique**Mutagénicité :**

La substance n'est pas mutagène dans les bactéries. Aucun effet mutagène n'a été constaté dans les différents tests avec une culture de cellules de mammifères et des mammifères.

Caractère cancérogène :

Dans des études à long terme impliquant des rongeurs exposés à des doses élevées, un effet tumorigène a été constaté ; toutefois, on pense que ces résultats sont dus à un effet spécifique du foie des rongeurs qui ne concerne pas les humains. La mention précédente est issue de produits ayant une structure ou une composition similaire et ce produit spécifique n'a pas été testé.

Toxicité reproductive :

Les résultats d'études chez l'animal n'ont montré aucun signe de troubles de la fertilité ou d'effet toxique pour le développement à des doses qui n'étaient pas toxiques pour les animaux géniteurs.

Exposition unique STOT :

Aucune donnée disponible.

Exposition répétée STET :

Une exposition répétée à de fortes doses de la substance provoque des lésions hépatiques réversibles chez les rongeurs. En l'état actuel des connaissances, ces effets ne se produisent pas chez l'homme.

Autre**SECTION 12****INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Toxicité pour l'environnement****Poissons :***Aiguë*

> 10 000 mg/l (LC50, 96 h)

Chronique

L'étude n'est pas justifiée sur le plan scientifique.

Invertébrés :

> 100 mg/l (EC50, 48 h)

> 1 mg/l (CSEO, 21 j)

Plantes aquatiques :

> 100 mg/l (EC50, 72 h)

Aucune donnée disponible.

Micro-organismes :

> 1 000 mg/l (EC20, 180 min)

Aucune donnée disponible.

Persistance et biodégradabilité :

Facilement biodégradable (degré d'élimination de 80-90 % en 28 j, OCDE 301B)

Bioaccumulation :

BFF < 14,4 (carpe, 56 j, OCDE 305C)*

Mobilité dans le sol :

Log KOC = 6,8 (OCDE 121)

Autre :

*Cette mention est issue de produits ayant une structure ou une composition similaire. Ce produit n'a pas été testé.

SECTION 13**CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS****Élimination des déchets :**

Ce produit non dénaturé par d'autres matériaux peut être classé comme un déchet non dangereux. Selon son utilisation, le produit usagé peut être réglementé. Il doit être éliminé dans un établissement agréé. Ne pas jeter le produit dans les égouts. Éliminer les conteneurs en les écrasant ou en les perçant, de façon à éviter toute utilisation non autorisée des conteneurs usagés. La gestion des déchets doit se conformer strictement aux législations fédérale, nationale et locale.

Autre :

Le transport, le stockage, le traitement et l'élimination des déchets RCRA doivent s'effectuer conformément à la réglementation 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. Les ajouts de produits chimiques, traitements ou autres procédés altérant ce produit peuvent rendre les informations en matière de gestion des déchets contenues dans cette fiche incomplètes, erronées ou inadéquates.

SECTION 14**INFORMATIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT****Transport terrestre (DOT) :**

Non réglementé.

Transport terrestre (TDG) :

Non réglementé.

Transport maritime (IMDG) :

Non réglementé.

Transport aérien (IATA) :

Non réglementé.

Autre :

Sans objet.

SECTION 15**INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE****Réglementations****fédérales****Loi sur l'eau/loi sur la****pollution par les huiles :****TSCA :****Autre TSCA :****SARA Titre III :**

Sans objet.

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire de TSCA US.

Sans objet.

Section 302/304 relative aux substances extrêmement dangereuses :
Néant.

Section 311/312 relative à la classification dangereuse :

Caractère aigu (effets immédiats sur la santé) : NON

Caractère chronique (effets différés sur la santé) : NON

Incendie (risque) : NON

Réactivité (risque) : NON

Pression (risque de libération soudaine) : NON

Section 313 relative aux produits chimiques toxiques :

Pas d'éléments présents en qualités égales ou supérieures aux concentrations de minimis (minimum à déclarer) soumises aux exigences de déclaration.

CERCLA :

Pour sources fixes/mobiles – quantité à déclarer (en raison de) :

Non dangereux en vertu de la section 102(a).

Réglementations d'État**Droit de savoir**

New Jersey, Pennsylvanie (53306-54-0, phtalate de bis(2-éthylhexyle))

Autre :

Une version de ce produit, telle que fournie, est exempte de déclaration en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA). Cependant, des versions peuvent être soumises aux déclarations obligatoires pour le Nation Response Center under the Clean Water Act, 33 U.S.C. 1321(b) (3) et (5) - voir intitulé de section 15. Toute non-déclaration est passible de sanctions civiles et pénales lourdes.

Il est conseillé de contacter les autorités locales dans l'éventualité d'un déversement quelconque pour connaître les obligations de déclaration locales et aussi pour aider au nettoyage.

SECTION 16**AUTRES INFORMATIONS**

	NFPA 704	NPCA-HMIS	LÉGENDE
SANTÉ :	1	1	0 = Minime
INCENDIE :	1	1	1 = Faible
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 = Modéré
RISQUE SPÉCIFIQUE :	AUCUN	S.O.	3 = Sérieux
INDICE DE PROTECTION :	S.O.	B	4 = Grave

Préparé par

Graco, Inc.

Cette fiche de données de sécurité et les informations qu'elle contient vous sont proposées en toute bonne foi comme étant exacte. Nous avons contrôlé toutes les informations contenues dans cette fiche dont l'origine est externe à notre société. Nous croyons que ces informations sont correctes, mais ne pouvons garantir leur exactitude ou exhaustivité. Les précautions précisées dans cette fiche en matière de santé et de sécurité ne s'appliquent peut-être pas à tous les individus et/ou à toutes les situations. C'est à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité en accord avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Rien dans cette fiche ne saurait être interprété comme une autorisation ou une recommandation d'utiliser un produit quelconque en infraction avec des brevets existants. Il n'existe aucune garantie, ni explicite ni implicite.

REMARQUES : S.O. = Sans objet ; NE = Non établi ; ND = Non disponible

*Tous les textes et illustrations contenus dans ce document reflètent les dernières informations disponibles concernant le produit au moment de la publication.
Graco se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications.*

Siège social : Minneapolis**Bureaux à l'étranger** : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon**GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441****www.graco.com** IMPRIMÉ AUX ÉTATS-UNIS